



Procès-verbal du Conseil général du 21 juin 2022

ORDRE DU JOUR

- 1 Partie statutaire
- 2 Nomination du bureau
- 3 Nomination d'un.e membre à la commission de gestion (suppléant.e)
- 4 Préavis municipal n°2-2022 : Rénovation de la toiture de la Perroude de Marchissy
- 5 Préavis municipal n°1-2022 : Comptes 2021
- 6 Rapport de gestion 2021
- 7 Préavis municipal n°3-2021 : Adoption du règlement de police
- 8 Rapport du délégué du Conseil général à l'AISE
- 9 Rapport du délégué du Conseil général à l'APEC
- 10 Rapport du délégué du Conseil général à la Région Nyon
- 11 Rapport du délégué du Conseil général à l'ORPC
- 12 Communications de la Municipalité
- 13 Divers et propositions individuelles

1. PARTIE STATUTAIRE

Présences : la feuille de contrôle des présences annonce 31 membres présents et 8 excusés.

Procès-verbal : avec deux abstentions, le procès-verbal de la dernière assemblée est accepté.

2. NOMINATION DU BUREAU

Présidente

Mme Laurence Bassin se représente et est réélue à l'unanimité.

Vice-Président

M. Didier Humbert se représente et est réélu à l'unanimité.

Scrutateurs et suppléants

Personne ne souhaitant se présenter pour ces postes, nous passons à l'élection en bloc des scrutateurs. Mmes Marie Baeriswyl Bandel, Myriam Mimault, M. Stéphane Jaquiéry et Mme Corinne Bovy, suppléante, sont réélus à l'unanimité.



3. NOMINATION D'UN.E MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION (SUPPLÉANT.E)

Mme la Présidente remercie M. Yves Jobin pour son travail tout au long de cette année. Mme Christine Manzini reprend la présidence.

La commission de gestion se compose donc de :

Mme Christine Manzini, présidente
M. Christophe Bovy
M. Laurent Berseth
Mme Yvonne Ritter Humbert, suppléante
M. Yves Jobin, suppléant

4. PRÉAVIS MUNICIPAL N°2-2022 : RÉNOVATION DE LA TOITURE DE LA PERROUDE DE MARCHISSY

M. Yves Jobin nous lit le rapport de la commission de gestion.

„Au niveau de l'analyse de coûts, nous avons pu constater qu'un deuxième devis n'avait pas été demandé. Pour rappel, les règles des marchés publics romands permettent de fournir un marché de gré à gré pour le gros œuvre jusqu'à 300'000 CHF. Au vu du montant relativement faible pour un chantier de couverture, pour lequel il est compliqué de faire venir un artisan dans un site comme la Perroude et que le marché a été fourni à une entreprise située dans le village, nous n'avons pas d'objections à ce qu'il n'y ait qu'une seule offre.

Et comme présenté lors du préavis N°1-2022 sur les résultats 2021, il est à noter qu'un montant de suivi de chantier par la Municipalité de 600 CHF est inclus dans le préavis.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°2-2022 sur la rénovation de la toiture de la Perroude de Marchissy, tel que présenté.“



Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Stéphane Gabriel demande plus de précision par rapport à l'isolation qui est prévue pour cette rénovation.

M. Luc Mouthon répond que des panneaux et une sous-couverture seront installés afin de minimiser la perte de chaleur.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE

À l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide :

- d'autoriser les travaux prévus pour le chalet de la Perroude de Marchissy
- d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 52'000.00
- d'autoriser que ce financement soit assuré par le compte 321.314 et, selon la situation financière, par le fonds de réserve forestier (AGFORS)
- d'accepter un amortissement sur 30 ans qui sera débité du compte 321.331 (amortissement chalets et pâturages).

5. PRÉAVIS MUNICIPAL N°1-2022 : COMPTES 2021

M. Yves Jobin nous lit le rapport de la commission de gestion.

„Le préavis présente les principales variations des comptes 2021, à la suite de notre étude et de nos discussions avec la Municipalité, nous aimerions partager quelques éléments :

1. Administration générale;

Compte No 102.300 Salaires Municipalité

Tout d'abord, il est à noter que le Conseil avait validé une augmentation des rémunérations pour la législature 2021-26 pour la rémunération de base annuelle : 9'000 CHF pour le syndic et 7'000 CHF pour les municipaux, ainsi que pour les vacances à 45 CHF/heure. Pour rappel, les tâches régaliennes définies dans la rémunération de base sont estimées à 150 heures/an par municipal. Ces augmentations dès la mi-2021 par rapport à 2020 étaient déjà prévues dans le budget.

Nous avons pu obtenir les rapports des vacances de chaque municipal.

A ce sujet, un point positif est à noter, depuis le 2^{ème} semestre 2021, des imputations internes des vacances sont affectées aux activités principales afin d'obtenir une meilleure



visibilité de leurs coûts réels. Ces imputations internes seront utilisées pour les activités suivantes : 1) les préavis (où un montant de vacation estimatif est inscrit), 2) les routes, 3) la forêt, 4) les transports, 5) l'eau, l'épuration et la déchetterie, ainsi que pour 6) l'informatique.

2. Finances;

Compte No 21.400 Impôts revenus et fortune

Nous ne pouvons que nous réjouir des revenus supérieurs aux attentes, alors que la commission avait été aussi plutôt pessimiste, par rapport au budget avancé par le canton l'année passée, dû à la situation COVID. Les résultats des impôts nous ont heureusement donnés tort.

3. Domaines et bâtiments;

Compte No 320.436.5 Remb. De l'AGFORS

Les remboursements de l'AGFORS nous ont été favorables en 2021. Nous avons pu obtenir le document de l'AGFORS qui explique la comptabilité des revenus.

Il y a deux corrections à fournir sur ce point:

- la somme de CHF 7'803 correspond au dividende 2020 (et non pas 2018)
- Au niveau du fonds de régulation, les bénéfices cumulés sur les 4 ans de bail correspondent à CHF 140'906, les CHF 309'085 du fonds proviennent aussi d'un montant fourni au départ du bail pour avoir un fonds de roulement ainsi que d'autres revenus accumulés au fil des années.

Compte No 3203.331 Amort. Hangar à copeaux

Vu les résultats positifs, il nous semble judicieux d'avoir pu amortir le hangar à copeaux durant la période 2021.

Compte No 352.314 Entretien

Nous tenons à faire remarquer une erreur qui s'est glissée dans le préavis, le montant qui devrait être inscrit sous les comptes 2021 est 28'604 et non pas 26'604.

Au niveau du bilan, sur la requête de la commission de gestion lors de la présentation du préavis municipal N°12-2021 sur le plafond d'endettement et de cautionnement 2021-2026, la Municipalité a calculé le ratio de dette brute afin que les membres du Conseil puissent être informés de l'évolution du niveau de la dette. Il est à la fin 2021 à 200.8%, ce qui correspond à un seuil estimé critique.

Pour rappel, la direction des finances communales du canton de Vaud suggère aux communes de ne pas avoir un ratio supérieur à 250%.



Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le préavis municipal N°1-2022 sur les comptes de l'exercice 2021, tel que présenté. "

M. Luc Mouthon revient sur la diminution de la dette. Elle a diminué de 26%. Le plafond reste le plafond.

M. Didier Humbert nous lit le rapport de l'organe de contrôle.

„ Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Marchissy alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct, conformément aux directives de révisions du Département des institutions et de la sécurité. "

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'états financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nyon, le 25 mai 2022

ALR Fiduciaire A.L.Rummel SA, Astrid Robert "

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'accepter les comptes 2021 tels que présentés.



6. RAPPORT DE GESTION 2021

Mme la Présidente rappelle que chaque année, la Municipalité doit établir un rapport de gestion et le faire voter par le Conseil général.

M. Yves Jobin nous lit le rapport de la commission de gestion.

„Après examen du rapport de gestion 2021. Nous souhaitons apporter les commentaires tels que fournis l'année passée pour ce même rapport :

- Ce rapport est clair et a le mérite d'être très accessible.
- Le rapport est bien présenté et donne une bonne vue sur 2021. Dans sa première partie il décrit bien les attributions des différents dicastères, le rôle des membres du personnel communal, les différents préavis votés en 2021. Dans sa seconde partie, le travail accompli au sein de chacun des 5 dicastères est bien décrit, les points importants sont relevés et donnent une bonne visibilité sur les tâches accomplies par nos Municipaux.

Après examen, la Commission de gestion, à l'unanimité, vous propose d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2021 tel que présenté.“

Mme la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE

A l'unanimité, le Conseil général de Marchissy décide d'approuver le rapport de gestion 2021.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N°3-2021 : ADOPTION DU RÈGLEMENT DE POLICE

M. Guy Humbert nous lit le rapport de la commission ad hoc.

„Remettre au goût du jour un règlement de police vieux de plus de 60 ans n'est pas une mince affaire. En effet, ce règlement aborde des thèmes très variés tels que la police communale, les manifestations, la morale publique, l'hygiène et la salubrité, mais également la pêche à la ligne ! En s'appuyant sur le règlement-type de la DGAIC, la



Municipalité a réussi à proposer un règlement de police contemporain, nécessaire à une vie villageoise sereine, tout en tenant compte des spécificités de notre société actuelle.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc, à l'unanimité, recommande au Conseil général d'accepter le préavis municipal n°3-2021 sur l'adoption d'un nouveau règlement de police tel que présenté. "

M. Luc Mouthon remercie toutes les commissions qui ont travaillé, tout particulièrement la commission ad hoc. Le règlement de police n'est pas « un cadeau ».

Mme la Présidente réitère ses remerciements pour les commissions. Pour le règlement de police, il est important de se poser les bonnes questions.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Von Niederhäusern constate pour l'article 57, déneigement : c'est bien de mentionner de ne pas pousser la neige sur la route. Toutefois, le premier déneigement de la route crée un mur de neige devant chez lui, puis un deuxième passage par la voirie augmente ce mur. Finalement, il doit aller enlever toute cette neige pour sortir de chez lui. Il doit la mettre sur la route pour que le chasse-neige passe et ramène cette neige de l'autre côté.

De plus, la neige fond la journée et les coulées gèlent la nuit. Il y a un problème de grilles qui ne fonctionnent pas : du coup, cela crée une couche de glace devant chez lui.

M. Luc Mouthon rappelle la loi sur la sécurité routière : un privé ne doit pas mettre la neige sur le domaine public. Il est surpris de la remarque de la grille, M. Eddy Antonelli s'est promené avec son arrosoir pour observer les pentes et vérifier les grilles.

Concernant le déneigement, il faudra peut-être imaginer mettre la neige fraisée sur un camion. Il invite M. Von Niederhäusern à informer la Municipalité si cette façon de déneiger ne lui convient pas et elle trouvera une autre solution.

M. Mike Humbert, en tant que déneigeur, rappelle qu'il y a de plus en plus de voitures, plus de constructions et de moins en moins de prés pour pousser la neige. Dans la zone de la laiterie, il est difficile de manoeuvrer avec les différents places de parc.

M. Jean-Pierre Von Niederhäusern revient sur l'article 59 : fontaine publique. Il faut demander une autorisation pour utiliser de l'eau. Donc, il doit écrire à la Municipalité s'il souhaite utiliser de l'eau pour arroser ?

M. Luc Mouthon reprend que c'est une question de proportionnalité : prendre trois arrosoirs n'est pas la même chose que de vider les sept mètres cube de la fontaine. Chacun est capable d'avoir cette appréciation-là. Aujourd'hui, il a été autorisé aux agriculteurs de prendre de l'eau pour abreuver le bétail.



M. Jean-Pierre Von Niederhäusern revient sur l'article 69 : travaux de carrosserie. Le « bricoleur Jean-Pierre » n'a donc plus le droit de mettre une voiture sur le lift pour faire des travaux. Donc le bricoleur ne peut plus bricoler chez lui.

M. Luc Mouthon répond que cet article est dans le règlement-type. La Municipalité n'a pas pensé à ce cas précisément. Il reprend la question de proportionnalité : en journée, il peut y avoir d'autres travaux qui font du bruit, notamment dans les zones artisanales.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

VOTE

Avec deux avis contraires, le Conseil général de Marchissy décide d'adopter le nouveau règlement de police de la commune de Marchissy, abrogeant celui du 09.08.1960.

8. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL À L'AISE

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport :

„ En début d'année 2021, l'AISE était toujours dans une situation délicate car les nouveaux statuts acceptés par le Conseil Intercommunal en septembre 2018 et par sept Conseils communaux et généraux n'ont pas pu être entérinés, ceux-ci ayant été refusés par trois Communes.

Pour rappel, début 2020, deux séances ont été organisées avec la Préfecture de Lausanne afin d'en présenter une version modifiée. La commission des statuts a étudié cette dernière version et le Conseil Intercommunal votera une nouvelle fois les nouveaux statuts.

Séance du 28 avril 2021

Le rapport sur les besoins en locaux rédigé par l'établissement de l'Esplanade en 2020 décrit un nombre croissant d'élèves du cycle secondaire et primaire. Ce thème est toujours d'actualité du fait de manque de locaux à court terme. Le préavis n° 3/2021 « Mise à jour du Règlement général » décrit cette évolution de la scolarité et les besoins de nouvelles classes/bâtiments. Comme les nouveaux statuts sont en cours de finalisation, ce sont toujours les statuts acceptés en 2010 qui continuent d'être en vigueur. De ce fait, toutes les constructions projetées sont plafonnées à 538'000 CHF la classe. Ce préavis est accepté à l'unanimité.

Séance du 19 mai 2021

C'est lors de cette séance que les nouveaux statuts de l'AISE et le règlement interne des loyers ont été votés et acceptés à l'unanimité.



Pour rappel, le préavis doit d'abord être présenté au Conseil Intercommunal pour validation, puis doit être présenté aux Conseils communaux et généraux de chaque Commune membre, sans possibilité de modification d'articles. Pour être entérinés, les nouveaux statuts doivent être validés à l'unanimité des organes délibérants des Communes Membres.

Tous les Conseils communaux et généraux des Communes membres ainsi que le canton ont validé les statuts en 2021. Ils sont donc en vigueur.

La séance d'installation du conseil intercommunal s'est tenue le 8 septembre 2021.

Le Vice-Président est M. Nicolas Beck. De même les 2 scrutateurs, Mme Claudia Rovelli-Wasser et M. Olivier Mermoud ainsi que les 2 scrutateurs suppléants, Mme Mélanie Deluze et M. David Mignot ont été élus.

Lors de la séance du Conseil Intercommunal du 13 octobre 2021, la nomination du Président du Conseil Intercommunal a été tenue selon les statuts.

C'est Monsieur Antoine Nicolas qui remplace Mme Antonella Salamin qui avait officié lors de la séance du 8 septembre 2021.

COVID-19 / Camps et sorties scolaires

La DGEO a maintenu l'interdiction d'organiser tous les voyages d'études, courses d'école et autres camps.

Résumé de l'année 2021

L'année 2021 a été globalement une année de continuité à part les nouveaux statuts et le règlement des loyers. Il s'agit de :

- Préavis 1/2021 - Compte 2020. Le préavis est accepté à l'unanimité.
- Préavis 2/2021 - Préavis du Comité de Direction de l'Aise sur la gestion de l'année 2020 qui est accepté à l'unanimité.
- Préavis 3/2021 – Préavis du Comité de Direction de l'Aise sur la mise à jour du règlement général. Le préavis est accepté à l'unanimité.
- Préavis 4/2021 - Demande d'achat de mobilier scolaire. Accepté à l'unanimité.
- Préavis 5/2021 - Préavis du Comité de Direction de pour l'achat de 13 écrans interactifs pour les élèves du secondaire. Le préavis est accepté à l'unanimité.
- Préavis 6/2021 – Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur les nouveaux statuts de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE). Le préavis est accepté à l'unanimité.
- Préavis 7/2021 – Préavis du Comité de Direction de l'AISE Règlement Interne des Loyers. Le préavis est accepté à l'unanimité.
- Préavis 8/2021 – Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'Indemnisations pour la législature 2021-2026. Le préavis est accepté.
- Préavis 9/2021 – Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur l'Autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026. Le préavis est accepté.



- Préavis 10/2021 – Préavis du Comité de Direction de l'AISE sur le Droit d'engager des dépenses extra budgétaires jusqu'à concurrence de CHF 30'000.00 par an et par poste du budget pour la législature 2021-2026. Le préavis est accepté.
- Préavis 11/2021 – Budget 2022. Il représente une charge nette pour les communes de 5'534'754.- alors que pour le budget 2021 cette charge s'élevait à 6'027'263.-. Le préavis est accepté.

Voilà, j'espère que ces informations vous permettront de suivre l'évolution de l'AISE.

Votre délégué-rapporteur“

9. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL À L'APEC

M. Stéphane Gabriel nous lit son rapport :

„ Mesdames et Messieurs les conseillers, pour rappel, voici les tâches incombant à l'APEC :

- La gestion des canalisations intercommunales récoltant les EU jusqu'à la STEP
- La gestion de la STEP
- La facturation des prestations aux 21 communes membres.
- La création de la nouvelle STEP

Le Covid s'est invité à nouveau dans le déroulement des séances en imposant des règles sanitaires strictes.

Séance du 4 février 2021

Lors de cette séance, un seul préavis était à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020 est accepté sans modification.

Préavis n° 28 relatif à :

- L'abandon du projet de STEP unique régionale
- Une demande de crédit (1ère phase) pour l'étude de la réalisation d'une nouvelle STEP correspondant aux besoins de notre association.

Ce préavis a fait l'objet de discussions nourries avec :

- La lecture d'un courrier de la Municipalité de Vich,
- Le rapport de la commission des finances,
- Le rapport de la commission pour la régionalisation de l'épuration

Voici, dans les grandes lignes, pourquoi il a été demandé d'abandonner le projet de STEP unique régionale :

- Lors de sa séance du 9 novembre 2020, le Conseil communal de Nyon décidait d'accepter la participation d'investissement (1ère phase) pour la réalisation d'une station d'épuration régionale unique. Cependant, le versement du crédit ne sera



réalisé qu'après acceptation du PA du Lavasson et ceci jusqu'à épuisement de toutes les voies de recours. Cela revient à figer la suite des études de réalisation de la future STEP régionale tant que le PA du Lavasson n'est pas accepté et que toutes les oppositions ne sont pas levées.

- Comme indiqué lors des précédents conseils, notre STEP actuelle fonctionne à sa capacité de traitement maximum de 40'000 EH et arrive à saturation. Les récents investissements conséquents d'un montant de l'ordre de 3.2 mio permettent d'en assurer son bon fonctionnement en respectant les dispositions légales du traitement des eaux usées. Cela ne saurait perdurer au-delà de 2025 car l'augmentation de la charge liée aux développements des communes ne permettra plus à notre STEP actuelle d'assurer un traitement adéquat.

MM. Fritsché et Reymond nous présentent comment ce crédit d'étude 1ère phase va se dérouler et les coûts respectifs qui y sont associés :

- La validation définitive du meilleur site.
- Le financement de l'élaboration du plan d'affectation « Le Lavasson » par la ville de Gland, si le site est confirmé, avec, en étant optimiste une décision du Conseil communal de Gland à la fin 2021 et une validation de ce PA en 2022.
- Le financement de l'étude de l'avant-projet et la sélection des mandataires.
- Le Conseil Intercommunal décide à la majorité avec 2 avis contraires et une abstention d'adopter le préavis tel que présenté.

Séance du 6 mai 2021

Préavis n° 29 relatif aux comptes de l'exercice 2020

Le bilan au 31 décembre 2020 affiche un total d'actifs de CHF 5'178'434.43. La variation entre les exercices comptables 2019 et 2020 représente une augmentation de CHF 46'627,15.

Le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité d'adopter les comptes de l'exercice 2020.

Rapport de gestion 2020 : félicitation au Comité de Direction pour son rapport de gestion 2020 retraçant les grands événements de l'année écoulée accompagné d'indicateurs pertinents sur le fonctionnement de la station.

Il est à relever qu'en 2020 notre association fête ses 50 ans (3 mars 1970) d'existence et que notre Step ses 40 ans (1er juillet 1980).

Il est demandé aux communes de poursuivre leurs efforts de mise en séparatif car les eaux arrivant à la STEP sont composées de 34% d'eaux claires parasites et de 16 % d'eaux pluviales.

Préavis n° 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement des installations de la station d'épuration

Si le planning initial prévoyait la mise en service de la nouvelle station pour 2023, aujourd'hui l'évolution du projet laisse présager une mise en service au plus tôt en 2025.



Dans ces conditions, l'APEC doit pouvoir continuer à fonctionner correctement, dans de bonnes conditions jusqu'à l'ouverture de la nouvelle station d'épuration.

Pour 2021, le Codir propose d'effectuer les travaux suivants pour un montant global de CHF 1'295'631.00.

Description des travaux	Montant (CHF)
1. Remplacement du groupe couplage chaleur-force (CCF)	852'000.00
2. Ajout d'un tamiseur 3 MM	230'000.00
3. Espace de stockage - ouverture en façade	43'000.00
4. Rénovation de la centrifugeuse	78'000.00
Total HT	1 '203'000.00
TVA 7,7 %	92'631.00
Montant total du préavis TTC	1 '295'631.00

Quelques informations sur nos études :

Le groupe de travail s'est réuni à 6 reprises depuis le 4 février. Il a actualisé les charges de la future STEP et établi le procédé de traitement sur boues activées et traitement de l'azote total. Il a préparé les documents d'appel d'offres pour les deux pools de mandataires, pool technique et du pool architecture et paysage en attente de la validation du site par l'Exécutif de Gland pour le début de l'été.

Séance d'installation des autorités intercommunales le 29 juin 2021

Monsieur Olivier Fargeon, préfet, préside le début de séance.

Election du président M. Thierry Genoud, du vice-président M. Damien Richard du Conseil Intercommunal ainsi que des scrutateurs et scrutateurs suppléants. Tous sont élus par acclamations.

M. Jean-Claude Bays est élu à la commission des finances.

Mme Valérie Issumo est élue à la commission de gestion.

Séance du 30 septembre 2021

Le PV amendé de la séance du 6 mai est accepté.

Nomination de Mme Vanessa Wicht comme secrétaire du Conseil Intercommunal.

Préavis n° 1 - indemnisation du comité de direction pour la législature 2021 - 2026

Le préavis est accepté à l'unanimité.



Préavis n° 2 - compétences financières du comité de direction permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2021- 2026

Le préavis est accepté à la majorité moins une abstention.

Préavis n°3 - autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles 2021- 2026

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis n° 4 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Préavis n° 5 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie de l'APEC auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2016-2021

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Au point 11 de l'ordre du jour, le comité de direction nous tient informés de l'avancement des démarches pour la future STEP.

- Etude PA (Plan d'affectation) :
 - Le 7 juin, présentation du rapport final à la Municipalité de Gland et validation du site pour l'élaboration du PA. La Municipalité de Gland a retenu le site du Lavasson.
 - Les documents du concours pour la recherche d'un pool d'Architectes-paysagistes ont été élaboré d'avril à juillet, publié dans la FAO le 23 juillet et les retours évalués par le Jury le 23 novembre.
 - En janvier 2022, en principe, validation du PA par la Municipalité de Gland.
 - Enquête publique 30 jours.
 - Approbation par le Conseil communal de Gland.
- Etude STEP :
 - Mise en place de la direction générale du projet composé du « BAMO », groupement qui pilote le projet et du « GT », groupement technique en charge de valider les choix techniques proposés.
 - De février à mars 2021, actualisation des charges entrantes y compris Prangins.
 - D'avril à juillet 2021 : définition des besoins (projet de référence) pour le concours et la recherche des mandataires.
 - D'août à septembre, mise en place du dossier d'appel d'offres pour le pool d'ingénieur. Celui-ci est publié le 30 septembre 2021, évalué et adjudiqué en décembre 2021. En janvier 2022, début de l'avant-projet.



Lors du point « propositions individuelles », M. Claude Gaignard de Luins nous fait part du rapport de « due diligence » que la Municipalité sortante de Luins avait sollicité auprès de BG Ingénieurs Conseils SA. Le but de ce rapport est de voir ce qui a été réalisé ailleurs récemment afin d'élargir la réflexion.

Séance du 4 novembre 2021

Le PV amendé de la séance du 30 septembre est accepté.

Préavis n° 6 relatif Au budget 2022

Le budget 2022 amendé se monte à 3'624'017.65.- CHF y compris 324'819.- CHF de taxe micropolluant vis-à-vis du budget 2021 qui était de 3'640'534.55.- CHF

Le préavis est accepté.

Présentation du résultat du concours le 8 décembre 2021

Le projet « Limpid » concocté par les bureaux nyonnais Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes Associés SA et A. Cornaz + Associés Sàrl a convaincu le jury à l'unanimité. Le jury a retenu l'équilibre entre la fonctionnalité de la STEP, son intégration dans le paysage ainsi que la nouvelle zone naturelle mise à disposition du public.

En espérant avoir réussi à vous informer des défis qui attendent notre association et vous permettre de mieux comprendre le traitement des eaux usées.

Votre délégué-rapporteur “

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. Gaston Von Niederhäusern demande où vont les résidus de la STEP, nous les traitons ici en Suisse, ou en Allemagne ?

M. Stéphane Gabriel répond que pour le moment ce sont des résidus séchés. Ils sont brûlés dans les usines à cimenterie. Il y a probablement d'autres solutions vont être mises en place pour réduire encore les notions de transport pour la future STEP.

M. Guy Humbert rebondi sur les résidus dits azotés. Est-il possible de les récupérer, vu la hausse des coûts pour les engrais, pour les recycler localement ?

Mme Valérie Issumo répond qu'avec la nouvelle STEP, il a été prévu que ces résidus soient utilisés pour le bio gaz, pour les besoins de la STEP. Ce qu'il y a en supplément est remis dans le réseau. Pour les résidus, phosphate et autre, le coût de traitement n'est pas encore rentable.



10. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL À LA RÉGION DE NYON

M. Guy Humbert nous lit son rapport :

„ Lors de cette année au Conseil Intercommunal de la Région Nyon, nous avons traité les points suivants :

Fond TP (Transport Public)

Alimenté par notre commune à hauteur de 155.- par habitant soit 61'845.- sur 8 ans. Montant déjà totalement payé par notre commune.

- Préavis 70-2021 « Participation de CHF 70'000 pour la poursuite du financement des bus nocturnes pour la période horaire 2022-2023 »

adopté par 104 oui, 0 non et 1 abstention

DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Yvertoise)

Alimenté par notre commune à hauteur de maximum 1 point d'impôt soit 14'892.- pour Marchissy en 2021.

- Préavis 65-2021 « Réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine : parkings, abords et accès » crédit de CHF 1'134'659 pour le financement de la part solidaire de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine

adopté par 101 oui, 4 non et 6 abstentions

- Préavis 66-2021 « Demande de crédit de CHF 312'352 pour le réaménagement de la plateforme intertidale de la gare de Rolle »

adopté par 109 oui, 1 non et 1 abstention

A noter que dans ce cas précis, une participation de CHF 312'353 de la Région Nyon a permis de débloquer CHF 3'915'285 auprès de la Confédération et du Canton

- Préavis 03-2021 « Demande de crédit de CHF 364'581 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet »

adopté par 114 oui, 0 non et 1 abstention

A noter que dans ce cas précis, une participation de CHF 364'581 de la Région Nyon a permis de débloquer CHF 2'199'927 auprès de la Confédération et du Canton

Autres préavis

- Préavis 62-2021 « Demande de crédit de CHF 316'216.40 (TTC) pour le soutien au fonctionnement du réseau VLS (Publibike) « Région de Nyon » jusqu'à fin juin 2025 »

adopté par 106 oui, 4 non et 3 abstentions



- Préavis 69-2021 « Comptes 2020 » ces derniers bouclent avec une perte de CHF 199'343.62 pour un total de recettes de CHF 9'187'180.90
adopté par 97 oui, 7 non et 11 abstentions
- Préavis 09-2021 « Demande de crédit de CHF 280'000 pour soutenir les activités du Casino Théâtre de Rolle durant la période 2022-2025 »
adopté par 101 oui, 7 non et 11 abstentions

Le délégué au Conseil Intercommunal de la Région de Nyon“

11. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL À L'ORPC

M. Mike Humbert nous lit son rapport :

„ En cette année 2022, le conseil intercommunal de l'organisation régional de la protection civile du district de Nyon s'est réuni à deux reprises le 19 janvier ainsi que le 30 mars et va se réunir à nouveau le 21 septembre.

Dans sa séance du 19 janvier les points importants sortis étaient les suivants.

La démission du président du Codir Monsieur Francis Mondoux qui à été remplacé par Yvan Laurent (son vice-président). Un nouveau membre au Codir est élu ce soir-là, il s'agit de monsieur Pierre Alain Butex.

Le commandement de l'ORPC a été repris par le commandant Laurent Sunier qui est entré en fonction le 1er janvier 2022 en reprenant la tâche des deux commandants ad intérim Alain Delacour et Marc Dumartheray qui ont occupé ce poste uniquement pendant l'année 2021.

Nous pouvons constater qu'avec le nouveau CODIR en place ainsi que le nouveau commandant et ses collaborateurs, tout le monde avance et travaille dans le même sens et avec transparence.

Depuis cette pandémie la PC travaille à plein régime et compte désormais 7 professionnels en plus des astreints. Les cours de répétition des compagnies sont orientés principalement sur des engagements en lien avec le Covid, un centre de vaccination et de testage à été ouvert jusqu'au mois de mars de cette année dans les bâtiments du WWF à Gland.

En parallèle il y a eu l'essai des sirènes d'alarme le 02 février.

Et les prochains évènements importants en préparation sont le tour de France et le Paléo qui auront lieux tous les deux ce mois de juillet.

Dans la séance du 30 mars, rebelotte on apprend une nouvelle démission au sein du CODIR, il s'agit de Monsieur Giorgio Micello de Rolle remplacé par sa collègue et syndique, Madame Monique Choulat Pugnale.

La Période d'essais de trois mois du nouveau commandant Laurent Sunier prenait fin le lendemain de la séance. Le CODIR l'avait tari d'éloge et indiquait vouloir continuer dans



ce sens avec lui. On apprendra le lendemain dans un communiqué de presse qu'il démissionnait de ce poste.

Aujourd'hui, L'ORPC est toujours dans l'attente d'un nouveau commandant.

L'avenir du centre d'engagement de Prangins fait également beaucoup parler de lui. D'un aspect financier, plusieurs conseillers ont demandé des précisions sur le crédit de 970'000 CHF qui avait été alloué pour le démantèlement des antennes et la remise en conformité du site lors de la législature précédente. Après éclaircissement des comptes, tout l'argent a bien été dépensé pour ces travaux mais visiblement le budget a largement été sous-estimé.

Aujourd'hui un nouveau crédit d'étude de 52'600CHF à été adopté pour un mandat accompagnant l'avenir des locaux de l'ORPC. Les Locaux actuels sont trop grands pour la PC et le but serait de diminuer les charges en louant une partie du bâtiment à un autre service. Le service des Ambulance de Nyon qui a été approché est en train d'étudier cette possibilité avec le CODIR.

Dans l'attente d'une réponse de la DGTL sur l'implantation possible de ce service sur le site de Prangins, le crédit d'étude a été dans l'intervalle suspendu. Nous en saurons certainement plus d'ici la fin de l'année.

Enfin, pour conclure, la Guerre actuelle en Ukraine a également mis à contribution notre protection civile. Car suite à une demande de l'Ambassade de l'Ukraine à Genève, une salle du centre d'engagement de Prangins a servi de halle de stockage pour réceptionner et envoyer du matériel en Ukraine.

En Parallèle le bâtiment du WWF de Gland a été réaménagé très rapidement en centre de réfugiés pouvant accueillir entre 150 à 300 personnes. Depuis son ouverture La PC tient principalement ce centre 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Votre délégué. “

12. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

BARRIÈRE DU PAVILLON

M. Luc Mouthon donne quelques informations. La barrière a été modifiée. Selon les lois, il faut sécuriser les routes, les sentiers et les places de rassemblement que la commune met à disposition.

1ER AOÛT

M. Luc Mouthon informe que le Conseiller national Olivier Feller est à nouveau invité, comme prévu il y a deux ans. La fête aura lieu devant le bâtiment forestier au plat.



FIBRE OPTIQUE

M. Jean-Jacques Nicolet a eu des contacts avec Cablex. Swisscom avance dans ses projets, mais l'avancement des travaux est bloqué pour des raisons administratives.

CYBER SÉCURITÉ

M. Jean-Jacques Nicolet indique que la sécurité du bâtiment communal a été bien faite. Une labellisation sera donnée.

AISE

On avance dans la construction des bâtiments scolaires, notamment à Coinsins.

AGENCE POSTALE

M. Jean-Emile Humbert rappelle qu'il y a eu un changement de locataire et de gérant de l'agence postale. Le local a été rafraîchi. Rachel et David Lüthi ont repris ce local avec « m'ARTSchissy ».

AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

M. Jean-Emile Humbert explique que le columbarium, prévu en automne 2021, a été bloqué à la douane car la société à laquelle il avait été commandée a fait faillite. Heureusement, aucun acompte n'avait été versé. Une nouvelle commande a été faite auprès d'une autre entreprise. La pose est prévue pour fin septembre.

PARC JURA VAUDOIS

Mme Valérie Issumo rappelle qu'elle fait partie de la commission de gestion du parc. Comme elle fait également partie de la commission de gestion de la Région de Nyon, elle essaie qu'il n'y ait pas de doublon dans certaines activités.

Des photos par drone vont être faites pour comparer les superficies d'aujourd'hui d'il y a 50 ans afin de voir l'évolution. Une étude sur la biodiversité est menée.

100 ANS GRANDE SALLE

Mme Valérie Issumo informe que la fête aura lieu le 3 septembre 2022. Elle remercie le comité pour son travail. Un tout-ménage sera envoyé prochainement.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Mme Valérie Issumo axe ses recherches pour le solaire. Par exemple, pour les bornes de recharge électrique, les devis se font très lentement et les offres ont une validité de courte durée.

Durant l'automne, elle va également proposer diverses séances d'informations pour rénover sa maison. Il sera également possible de visiter des installations où on génère de l'énergie solaire ou des barrages.

Pour le sport, autour de l'ancienne école, des engins qui génèrent de l'énergie seront proposés pour recharger son téléphone par exemple.

Pour revenir sur une question de Guy, il y a une alternative, un supplément pour le sol : le biochar. On met en pyrolyse par exemple des déchets de la forêt. Cela crée un « charbon » et ceci fait un supplément pour la terre : par exemple en période de sécheresse, l'humidité reste plus longtemps. Le centre Agroscope de Changins peut donner des informations supplémentaires.

RESTRICTION D'EAU

M. Jean-Claude Bays informe que malheureusement certains ont reçu une restriction d'eau dès aujourd'hui : la potence est coupée. Autour du 10 juin, la Grillette manquait à l'appel et les sources du Buy et du Bugnon diminuaient encore. La liaison avec Longirod a pu être augmentée. Mais catastrophe, dès dimanche passé, la liaison entre Gimel et le réservoir de St-George a un problème technique. Une solution n'est pas encore trouvée. Pour l'instant, nous prenons 30 mètres cube à Longirod mais il est fort probable qu'il va falloir réduire. Donc aujourd'hui, c'est un appel à la restriction : il faut partager l'eau avec les bovins également. Des pourparlers sont en cours avec Bassins : les agriculteurs seront informés dès qu'une solution aura été trouvée.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Christophe Bovy a une interrogation concernant le DISREN. La commune de Marchissy est concernée par ce dispositif, notre participation mais nous sommes très peu concernés par des retombées.

M. Guy Humbert répond que nous profitons de certains aménagements indirectement (gares,...). De son opinion, il est d'accord avec la remarque. Par exemple, beaucoup d'argent est mis pour le cercle de la Givrine, alors que nous avons aussi des pistes de ski et que rien n'est fait. Au cours des préavis, il se demande de plus en plus si cela fait sens de rester dans le DISREN ?

M. Christophe Bovy se demande si les français sont approchés pour les aménagements de la Givrine pour participer à ces structures qui leur sont profitables ?



M. Luc Mouthon intervient. Ces questions se sont posées. Normalement ces retours financiers devraient passés par le Grand Genève. Il ne sait pas si ce fonctionnement a été activé.

Pour prendre le contre-pied : le DISREN est un dispositif solidaire et tient compte du fait que si on est loin, on paie peu. Il y a un cercle porteur, un cercle A et un cercle B.

Il existe une close de sauvegarde : la Municipalité peut l'activer. On a des gardes-fous, on ne dépasse pas le point d'impôt, à un moment stop on ne paie plus.

Mme Valérie Issumo parle du FRET (Fonds régional d'équipement touristique). Nous sommes dans un stratégie plus pro active. Nous allons nous-mêmes proposer des choses. Etant présente dans le comité de pilotage, cela ouvre des portes et permet d'obtenir toutes les informations.

M. Jean-Louis Humbert est déçu d'apprendre la nouvelle construction de classes. Les communes n'avaient pas soutenu le projet de faire quatre classes à Marchissy. Dommage qu'à l'époque, nous n'avons pas eu ce soutien. Tant mieux qu'ailleurs, les projets puissent se faire.

Mme la Présidente remercie la Municipalité et le Conseil pour l'agape en l'honneur de son élection au Grand Conseil. Elle réitère son invitation à visiter le Parlement, idéalement en groupe. Il est également possible de tenir une séance du Conseil général là-bas.

Elle remercie également la boursière, Madame Céline Jaccard, d'avoir été présente ce soir.

Le prochain Conseil agendé est le 11 octobre.

La séance est levée à 22h00.

La Présidente

Laurence Bassin



La secrétaire

Natacha Wehrly